

Passage d'échelon	Barème du dernier promu au GC	Nombre de promus au GC	Barème du dernier promu au CH	Nombre de promus au CH	Nombre de promus à l'Anc.
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	30	1			4
du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	32	15	30.611	24	9
du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	37	16	36.997	21	4
du 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	42.664	19	41.986	28	11
du 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	51.917	17	50	16	6
du 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	62.806	13	56.081	23	9
du 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	69.928	10	68.839	16	4

Pour calculer votre barème :

Note pédagogique au 31/08/2014 x 2 + AGS au 01/09/2014 + éventuel correctif pour retard d'inspection (de 1 à 3 points).

Quelques précisions concernant l'AGS :

AGS Jusqu'à 30 ans	Au-delà
1 an = 1 point	1 an = 1/2 point
1 mois = 1/ 12 ^{ème} de point	1 mois = 1/ 24 ^{ème} de point
1 jour = 1/360 ^{ème} de point	1 jour = 1/ 720 ^{ème} de point

Remarque : Les collègues promouvables sont classés par barème décroissant. En cas d'égalité, les critères discriminants sont d'abord la note pédagogique (prime à celui qui a la meilleure note) puis l'Ancienneté Générale de Service (prime à celui qui a la plus petite AGS). Enfin, si les collègues sont toujours à égalité alors, priorité à celui qui est le plus âgé.

Remarque : les collègues promouvables à la Hors Classe n'ont pas été « traités » au cours de cette CAPD. Il faudra attendre le 29/05/2015 pour savoir si vous êtes ou non promu à la Hors Classe.